



Le 17 juillet 2019

## MEF - SUD a proposé une annexe « bas salaire »

**SUD s'obstine à appliquer son programme et sa vision du syndicalisme.**

Lors du Comité Social et Économique du 16 juillet 2019, SUD a mis au vote sa proposition de note « MEF - bas salaire » visant à donner un petit coup de pouce aux salariés ayant moins de 2000 € de salaire de base.

La note proposée est disponible via ce lien : <http://sudhague.fr/Documents/1562871558.pdf> (SUD prendra en compte le formalisme du CSE en retirant son logo de ses propositions).

Coût de l'application de la note : moins de 50.000 €. Nombre de salariés concernés : environ 600.

**Bien que cette note ait été reportée à la demande du CSE**, jugeant cette note encore immature, soyez assurés que SUD continuera de faire des propositions précises et travaillées quel que soit le temps que ça nous demandera. **Nous avons été élus pour ça !** FO estime que cette proposition, si elle était retenue, devrait être intégrée dans la note n°21 (calcul de la MEF).

Cette note avait été calculée en prenant les informations de la BDES sur les salaires (Base de Données Économiques et Sociales), les informations du BGAS sur les revenus famille, le nombre de salariés effectuant leur MEF et l'impact d'une demi-part supplémentaire sur la MEF.

Comme pour de nombreux calculs, 1 € fait toujours la bascule entre ceux pouvant y prétendre et ceux qui ne le peuvent pas (exemples des calculs de MEF, des primes MACRON, des mesures talons d'augmentation, des tranches d'imposition ou même des primes de chèques Cdhoc ou vacances). SUD va étudier, **comme le propose la CFDT**, un coup de pouce plus échelonné.

SUD estime cependant que le gros travail effectué sur cette note **devrait apporter un œil nouveau sur le calcul de la MEF** et permettre au CSE d'en apporter une formule plus juste. Lors des débats, la CGC a d'ailleurs proposé un groupe de travail sur le calcul de la MEF afin d'avancer tous ensemble vers un modèle plus juste. SUD s'est aussitôt déclaré en faveur de ce groupe de travail.

**SUD apportera toute son aide à ce changement en continuant de travailler avec l'ensemble des organisations syndicales.**

Nous en profitons également pour remercier les salariés du BGAS qui nous permettent au quotidien de faire des propositions applicables en apportant leur expérience et en restant toujours disponibles.

SUD va continuer de travailler pour faire des propositions en CSE, notamment sur :

- la parentalité (modes de garde d'enfants),
- les bas salaires,
- meilleure prise en compte dans le calcul de la MEF des conjoints avec handicap,
- les voyages (chiffrages - propositions),
- l'amélioration des conditions de MEF-remboursement pour les couples Orano Cycle,
- l'amélioration des conditions pour les familles recomposées (prise en compte de tous les enfants).



## La grosse inquiétude de SUD !

Tout a déjà été écrit sur les fichiers du CoSSeN (Commandement Spécialisé pour la Sécurité Nucléaire) lors des enquêtes administratives. Il est donc légitime de s'inquiéter sur des faits, avérés ou non, que nous ferions dans notre vie personnelle et qui serviraient de motif à l'interdiction de rentrer sur un site nucléaire et à licenciement.

**Le sort d'un salarié en particulier nous inquiète fortement...**

### CRÉATION DES FICHIERS DU COSSEN

...ET ON FAIT QUOI  
DU DG D'ORANO ?



## Les « interdits » du CSE

Les petites informations qu'on ne retrouve pas dans le compte-rendu CSE de la Direction :

- mise en place du logiciel AGIRS pour la gestion des élus : 40.000 € (l'équivalent du coût d'un « second tour des élections professionnelles » selon la Direction),
- amende infligée à la Direction pour avoir dépassé les délais de paiement à des fournisseurs : 900.000 €,
- redressement URSSAF du CSE, après avoir été mal défendu par la Présidence de cette instance (la Direction) : 693.151€,
- coût du chapiteau pour la journée sécurité : 13.500 €,
- congés « événements familiaux » : pour un décès d'un ascendant ou descendant direct, nécessitant un déplacement à au moins 800 km (aller !), rajout d'une demie journée supplémentaire (règle des 800 km imposée par la Direction),
- l'heure supplémentaire réalisée lors des présentations du « projet site » a été mise en paiement en mars ou avril selon que vous ayez assisté à la présentation en janvier ou février. Attention le paiement n'était pas en automatique contrairement à ce qui a pu être dit dans certains services. Demandez votre régularisation si cette heure n'a pas été payée.
- attention au changement du badge rouge « café » vers carte : l'argent resté dessus est perdu !
- Nouvelle enquête Orano Vox, de 33 questions, du 10 septembre au 04 octobre 2019 (ça doit coûter quelques « second tour des élections professionnelles »...).